

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2019

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le Petit Bulletin, Arte et le SYTRAL/TCL, dans le cadre de l'exposition Autoportrait

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2019 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS,
LE PETIT BULLETIN, ARTE ET LE SYTRAL/TCL, DANS LE
CADRE DE L'EXPOSITION AUTO PORTRAIT (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 25 mars au 26 juin 2016, le musée des Beaux-Arts de Lyon organise une exposition intitulée « Autoportraits, de Rembrandt au selfie ».

Il s'agit de la première exposition réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe, les National Galleries of Scotland à Édimbourg et le musée des Beaux-Arts de Lyon.

L'exposition évoque les différentes approches de l'autoportrait du XVI^e au XX^e siècles à partir d'une sélection d'œuvres en provenance de trois grands musées européens. Véritable genre artistique, l'autoportrait apporte, au-delà des questions de style propres à chaque époque, de nombreuses informations sur la personnalité de son auteur, ainsi que sur son environnement historique et social.

À une époque où la pratique du selfie est devenue un véritable phénomène de société caractéristique de l'ère du digital, questionner la tradition et les usages de l'autoportrait semble plus que jamais d'actualité.

L'exposition rassemble plus de 130 œuvres : peintures, dessins, estampes, photographies, sculptures et vidéos et s'articule en sept sections thématiques, interrogeant les grandes typologies de l'autoportrait et leurs évolutions au fil du temps : le regard de l'artiste, l'artiste en homme du monde, l'artiste au travail, l'artiste et ses proches, l'artiste mis en scène, l'artiste dans son temps et le corps de l'artiste.

L'exposition est complétée par une œuvre digitale interactive invitant le public à penser son image, Flick_EU / Flick_EU Mirror, conçue par le Centre d'art et de technologie des médias de Karlsruhe (ZKM).

« Autoportraits, de Rembrandt au selfie » a été présentée à la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe du 30 octobre 2015 au 31 janvier 2016, puis elle sera présentée au musée des Beaux-Arts de Lyon du 25 mars au 26 juin 2016 et enfin, à la Scottish National Portrait Gallery à Édimbourg du 16 juillet au 16 octobre 2016.

Elle bénéficie d'un soutien exceptionnel de l'Union européenne, dans le cadre du programme Creative Europe coordonné par l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture de la Commission européenne.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Arte, Petit Bulletin, Sytral et Keolis ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme des outils de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Le SYTRAL a souhaité être parrain de cette exposition afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL, en confiant sa réalisation à la société KEOLIS.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ARTE	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un spot de 20 secondes sur l'antenne d'Arte, multi diffusé 15 fois pendant la semaine du 22 au 28 mars. - Diffusion des messages d'autopromotion audiovisuels sur le site internet d'Arte pendant toute la durée de l'exposition. <p>Valorisation : 12 997 € HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logo du partenaire sur les documents de communication relatifs à l'exposition : affichage, cartes postales, insertions dans la presse écrite, dossiers de presse, cartons d'invitation, signalétique terrain. - Mise à disposition de 333 laissez passer pour l'exposition. <p>Valorisation : 12 997 € HT, soit 14 997 € TTC.</p>
Petit Bulletin	<ul style="list-style-type: none"> - un habillage du site internet durant la durée de l'exposition ; - la mise en avant de l'exposition sur le site internet du Petit Bulletin, sous la forme de jeu de concours. <p>Valorisation : 1 910 € HT, soit 2 300 € TTC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - logo du partenaire sur le covering sur la façade du magasin Monoprix Cordeliers ; - 27 laissez-passer. <p>Valorisation : 1 910 € HT, soit 2 243 € TTC.</p>
SYTRAL, assisté de KEOLIS	<ul style="list-style-type: none"> - Une campagne d'affichettes crochets (10 000 exemplaires) en semaine 13, faisant gagner 4 visites commentées (200 places réparties dans 4 visites à l'exposition pour les abonnés TCL). <p>Valorisation : 5 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une campagne d'affiches A4 sur le réseau bus (1 200 exemplaires) en semaine 13, valorisant le tarif réduit pour l'entrée de l'exposition sur présentation de la carte d'abonnés TECELY. <p>Valorisation : 2 500 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre vagues de communication animée à partir du teaser de l'exposition mis au format dans le programme iTCL « L'événement » (métro et tram) d'une durée d'une semaine de diffusion de l'ouverture à la fermeture de l'exposition (semaines 13, 16, 19 et 23). 	<ul style="list-style-type: none"> - 600 entrées gratuites à l'exposition Autoportraits, de Rembrandt au selfie, destinées aux abonnés du SYTRAL, via le site www.tcl.fr. Entrées valables à partir du mercredi 30 mars 2016, pour toute la durée de l'exposition. <p>Valorisation : 5 400 € (non assujettis à la TVA).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insérer le logo du SYTRAL sur les supports de communication de l'exposition Autoportraits, de Rembrandt au selfie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les affiches de l'exposition (formats 240/320, 120/174, 60/80, 40/60) et totems de signalétique, diffusés à 2 800 exemplaires ; ▪ les cartes postales publicitaires, diffusées à 70 000 exemplaires ; ▪ les documents de relations publiques, diffusés à 10 000 exemplaires ; ▪ les cartons d'invitation à la soirée de

<p>Valorisation : 12 000 € HT.</p> <p>- Affichage web. Un lien vers le site www.mba-lyon.fr depuis le site tcl.fr à la rubrique « Bon plan » (valorisant le tarif réduit), à partir du 26 mars 2016 et ce, jusqu'à la fin de l'exposition, le 26 juin 2016. Jeu-concours sur la page d'accueil du site tcl.fr faisant gagner 200 entrées à l'exposition (valables à partir du mercredi 30 mars 2016).</p> <p>Valorisation : 3 000 € HT.</p> <p>- Un covering sur une face de l'ascenseur du métro Cordeliers, les semaines 13 et 14 (2 semaines sur un ascenseur).</p> <p>Valorisation : 5 370 € HT.</p> <p>- Intégration de l'exposition à la rubrique « Agenda » de la grille de programmes iTCL, la semaine 13.</p> <p>Valorisation : 1 500 € HT.</p> <p>Valorisation de l'apport du parrain (information fournie par le parrain) : 29 370 € HT.</p>	<p>vernissage du 24 mars 2016 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les cartons d'invitation « valable le jour de votre choix » ; ▪ les insertions publicitaires dans la presse écrite. <p>Valorisation : 8 240 € HT.</p> <p>- 130 cartons « valable le jour de votre choix » seront mis à disposition du personnel du SYTRAL.</p> <p>Valorisation : 1 170 € (non assujettis à la TVA).</p> <p>- Lien vers le site www.tcl.fr depuis le site www.mba-lyon.fr pendant la durée de l'exposition.</p> <p>Valorisation : 1 760 € HT.</p> <p>- Deux visites commentées pour 25 personnes du personnel du SYTRAL en avril et mai 2016, selon les plannings de disponibilités du SYTRAL et du MBA.</p> <p>Valorisation : 450 € (non assujettis à la TVA).</p> <p>- Quatre visites commentées pour 25 personnes pour les abonnés TCL (à gagner via la campagne d'affichette-crochets) en avril et mai 2016, selon les plannings de disponibilités du SYTRAL et du MBA.</p> <p>Valorisation : 900 € (non assujettis à la TVA).</p> <p>- Le billet d'entrée au tarif réduit sur présentation de la carte d'abonnement TECELY pour l'exposition (3 € de réduction dans la limite de 3 820 entrées).</p> <p>Valorisation : 11 460 € (non assujettis à la TVA).</p> <p>Valorisation de la contrepartie consentie par la Ville de Lyon : 29 380 € HT.</p>
---	--

Le parrainage est formalisé dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1 - Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés Arte, Petit Bulletin, Sytral et Keolis dans le cadre de l'exposition « Autoportraits, de Rembrandt au selfie » sont approuvées.

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3 - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget principal 2016, nature 6238.

4 - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal 2016, nature 752.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN